



PROGRAMME DE FORMATION -Autorisation de Conduite- PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES (PEMP)

Durée de la Formation

2 jours pour les débutants ;
1 jour pour les expérimentés

Public Concerné

Personnes amenées à
utiliser des nacelles
élévatrices.

Nombre de Participants

Groupe de 6 personnes
maximum

Pré Requis

Maîtriser la lecture, l'écriture
et la compréhension du
français.

Aptitude médicale à la
conduite d'engins de
chantier

Etre âgé de 18 ans et plus.

Méthodes Pédagogiques

Apports théoriques sur vidéo
projecteur

Démonstration du formateur

Exercices Pratiques

Attribution Finale

Autorisation de conduite
délivrée par l'employeur

Lieu de Formation

Dans votre entreprise pour la
partie théorique, dans votre
entreprise ou sur un autre
site pour la partie pratique.

OBJECTIFS

-Situer le rôle des instances et répertorier les obligations imposées au conducteur dans le respect de la réglementation ;
-Etre capable d'utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnes en respectant les règles de conduite et de sécurité et ce, autant pour lui-même que pour les tierces personnes.

OBLIGATIONS LEGALES

Arrêté du 02/12/1998 –R233-13-19 :« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise ».

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Partie théorique :

- La réglementation ;
- La technologie : les principales catégories de nacelles et leurs caractéristiques ; leurs utilisations et fonctionnements ; les dispositifs de sécurité ; les vérifications avant le départ et les opérations de maintenance.
- La prévention : protection de la zone d'intervention, signalisation, produits dangereux.
- Les règles de conduite, de circulation en sécurité sur différents types de sols ; les règles de stationnement ; les principaux facteurs d'accidents.

Partie pratique :

- Vérifications du matériel : Etat général ; les différents organes et leur fonction , dispositifs de sécurité ..
- Manœuvres : Opérations de prise de poste ; ascension et rotation ; déplacements ; connaissances des gestes de commandement et des signaux de communication ; mise en position transport ; opérations de fin de poste.

Recyclage :

Le recyclage pour ce type d'engin doit s'effectuer tous les 5 ans.